

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à vingt heures trente, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 01/12/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe DANIEL, président.

**Etaient présents** :

Philippe ARNOULD, Didier BOURDON, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Bruno DUJARDIN, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Pascal PLUMET, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : 29  
Nombre d'absents : 8  
Nombre de présents : 23  
Nombre vote : 23

**Excusés** : Fabrice BOYER, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, Christian GEX, Jonathan KURKIENCY, Olivier MARTET

**Voix consultatives** : Sophie LEHE était excusée et Claude RICHARD était présent.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe COLIN

### **Délibération 2021 073**

#### **LEADER : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du nouveau programme LEADER 2023-2027**

Le conseil Régional GRAND EST va lancer un appel à manifestation d'intérêt LEADER (AMI) pour le programme 2023-2027 :

L'objectif est double pour cet appel à manifestation d'intérêt :

- Identifier les territoires intéressés par LEADER 2023-2027 pour lancer les appels à candidatures

La réponse à cet AMI doit présenter la structure porteuse, le territoire, ainsi qu'une présentation de la méthode de mise en œuvre et un plan de financement.

Fort de son expérience dans le programme LEADER depuis 2002 avec trois programmes développés sur le territoire, l'intérêt des fonds LEADER dans la dynamique du territoire et le soutien au développement territorial n'est plus à démontrer.

Le président propose de renouveler l'intérêt de souscrire une nouvelle fois à un nouveau programme LEADER.

Sur présentation du Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACTE** la volonté de candidater aux fonds LEADER 2023-2027
- **AUTORISE** le président à signer tout document afférent à cet AMI

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 13 décembre 2021  
Philippe DANIEL, président.

